

Résolution de l'AG AVMP sur les mesures d'économies immédiates

Considérant:

- les mesures prises par le Conseil d'Etat et le DFJ conduisant à diminuer le taux d'encadrement dans l'enveloppe pédagogique (suppression de 200 ETP pour l'ensemble de la scolarité obligatoire);
- les nombreuses mesures d'économies qui ont touché l'école et les enseignants durant ces 12 dernières années;
- l'augmentation du taux d'encadrement au primaire et au cycle initial pour l'année scolaire 2003-2004 (réallocation d'environ 10 mio), mesure jugée nécessaire par le DFJ pour, notamment, respecter les effectifs légaux voulus par EVM;
- le risque de voir disparaître une part importante des périodes d'animation, d'accompagnement pédagogique et d'appui dans les établissements;
- l'absence de négociations avec les partenaires sociaux sur les mesures à prendre;
- les vraisemblables coupes programmées par le Conseil d'Etat en termes de futures allocations de ressources dans l'école obligatoire, perspectives liées à la volonté d'assainissement brutal des finances cantonales.

L'AVMP, réunie en Assemblée générale le 5 mai 2004,

- dénonce fermement les mesures d'économies sur l'enveloppe pédagogique et, en conséquence, la diminution des prestations auprès des élèves en particulier et de la population en général;
- demande qu'un bilan sur les conséquences de la diminution du taux d'encadrement soit fait, afin de rendre lisibles les économies;
- appelle la SPV à organiser, en collaboration avec le comité AVMP, la mobilisation à venir et à étudier une entrée en négociation avec l'Etat sur le budget 2005.

Lausanne, le 5 mai 2004